

# SFR encourage la mobilité durable

**SFR est engagé depuis plusieurs années en faveur de la mobilité durable. L'occasion avec la semaine de la mobilité durable, qui se déroule du 16 au 22 septembre 2014, de faire le point sur des initiatives innovantes.**

En tant que **partenaire télécoms des entreprises et des collectivités**, SFR propose des solutions alternatives, qui permettent de limiter les déplacements et donc les émissions de CO2 : accès à ses données à distance via le cloud computing, visio/téléprésence, connectivité d'objets Machine-to-Machine ?. En s'appuyant sur la puissance du Big Data, SFR, via son service **SFR Geostatistics**, peut également aider à optimiser les transports collectifs par exemple, en analysant les flux de population.

En tant qu'**employeur et entreprise responsable**, SFR a également déployé une palette de solutions pour les trajets domicile-travail et pour les déplacements professionnels de ses collaborateurs.

## Se déplacer moins

Côté déplacements professionnels, SFR encourage les **solutions de réunion à distance** (audioconférence, la visioconférence, téléprésence), et privilégie le train par rapport à l'avion.

SFR a aussi mis en place le **travail à distance**. Depuis début 2014, 1 300 collaborateurs en bénéficient, ce qui concourt à réduire les déplacements domicile-travail.

## Se déplacer mieux

Le secteur des transports représente aujourd'hui, en France, environ 27% des émissions de gaz à effet de serre [1]. En complémentarité des collectivités, qui s'efforcent de mettre à notre disposition des mix de transports de plus en plus complets, SFR a choisi de s'impliquer directement auprès de ses collaborateurs pour les aider à optimiser leurs déplacements et limiter leur empreinte carbone.

- SFR est une des rares entreprises en Ile-de-France à proposer un **remboursement de 90% de l'abonnement aux transports collectifs**.  
?
- Pour l'achat d'un **vélo à assistance électrique**, SFR offre une **subvention à hauteur de 50% du coût d'acquisition, plafonnée à 900€**, et permet, en parallèle, de bénéficier de la prise en charge de l'abonnement aux transports en commun 6 mois par an.
- Une **indemnité de 50€ par mois** est accordée **aux collaborateurs pratiquant le covoiturage**, sans compter la prise en charge, en parallèle, de l'abonnement aux transports en commun 2 mois par an.

- Pour l'acquisition d'une **voiture électrique neuve** pour les trajets domicile-travail, SFR propose à ses collaborateurs un **abondement de 50%** qui s'ajoute à l'aide de l'Etat, soit un **financement total de 9 450 €**.
- Sur les sites de Meudon, Rive Défense et sur le Campus SFR de Saint-Denis, **40 voitures en auto-partage** sont à la disposition des collaborateurs pour leurs déplacements professionnels. Cette flotte vient d'être complétée par **une dizaine de véhicules électriques « Bluecar »**.

Pour en savoir plus sur la [Semaine européenne de la mobilité durable](#)

Découvrez le **Rapport Responsabilité Sociale et Environnementale 2013**

# RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE RAPPORT 2013



SFR

[1] Ministère chargé du Développement Durable, Chiffres clés du climat France et Monde 2014, janvier 2014, p 21.